

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

16. Versement d'une subvention exceptionnelle – Création de l'association de parents d'élèves de l'école Simone-Veil

Madame Sandrine FOUILLÉ rapporte :

Dans une démarche de soutien au fonctionnement des associations de parents d'élèves des écoles orvaltaises, la Ville alloue une subvention annuelle dont le montant comprend une partie forfaitaire et une part variable, calculée au regard des effectifs scolaires constatés au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

L'attribution de ces subventions est approuvée par le Conseil municipal, en lien avec l'adoption du budget.

Compte tenu de l'ouverture prévisionnelle de l'école Simone-Veil, le Conseil municipal a approuvé par délibération le 9 février 2026, l'inscription d'une provision budgétaire afin de pouvoir accompagner et soutenir, dès la rentrée scolaire, la création d'une nouvelle association de parents d'élèves sur le territoire.

L'assemblée générale constitutive de l'association des Parents d'élèves de l'école primaire Simone-Veil s'est tenue le 19 août 2026 et l'association a transmis sa déclaration auprès des services de la Préfecture.

En conséquence, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien à la création de cette association d'un montant de 170 €, correspondant à la part forfaitaire visant à couvrir les frais de l'assurance en responsabilité civile de l'association.

Les crédits seront prélevés sur le compte VIESCOL 213.65748 APE.

DECISION

VU la délibération DCM2026S1N09 du Conseil municipal du 9 février 2025 portant approbation des subventions de fonctionnement aux associations pour 2026 ;

Sur proposition de la commission Enfance, jeunesse, culture et sport et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 170 € à l'association de parents d'élèves de l'école primaire Simone-Veil.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services

Le secrétaire de séance

Laurent DELBECQUE



Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **13 OCT. 2026**

Et par publication le : **13 OCT. 2026**